

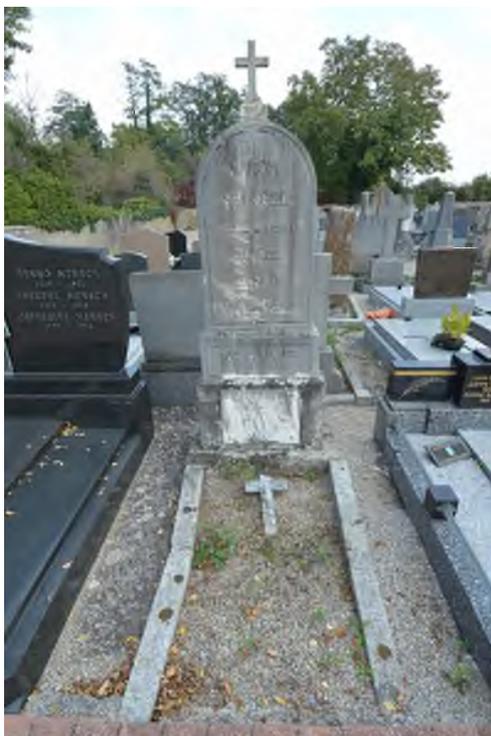
PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **A-01-003**

Dans la division n° **A**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille STOFFEL**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **A-01-010/011/012/013**

Dans la division n° **A**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille GOETZ**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **A-02-011**

Dans la division n° **A**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille GOETZ**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **A-03-003**

Dans la division n° **A**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille ROTH**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

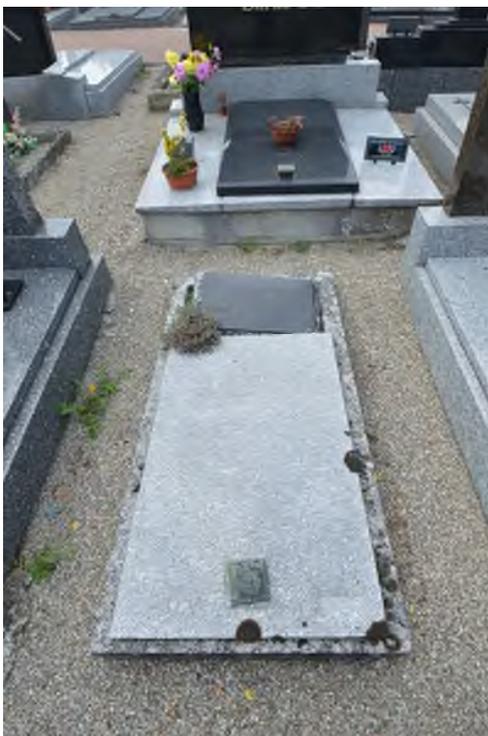
PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **A-03-005**

Dans la division n° **A**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille SCHOTT**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **A-03-009/010/011**

Dans la division n° **A**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille MOYSES**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12 heures** de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **A-05-008/009/010**

Dans la division n° **A**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille DINICHERT**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **A-07-003**

Dans la division n° **A**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille FRICKER**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12 heures** de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **A-07-010/011**

Dans la division n° **A**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille PETER**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **A-08-010**

Dans la division n° **A**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille RAPP**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **A-10-013/015**

Dans la division n° **A**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille HEYSCH**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **A-12-002**

Dans la division n° **A**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille LABICHE**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **B-02-007**

Dans la division n° **B**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille BERNHARD**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement C-01-012

Dans la division n° C

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Famille HEYSCH

Aujourd'hui, le 29 février 2016, à 12 heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 15 décembre 2010 régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **C-02-008/009/010**

Dans la division n° **C**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille HABIG**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190

Cimetière de Ensisheim

Emplacement **C-06-005/006/007/008/009/010/011**

Dans la division n° **C**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille MANN**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **C-06-012**

Dans la division n° **C**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille GROSS**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

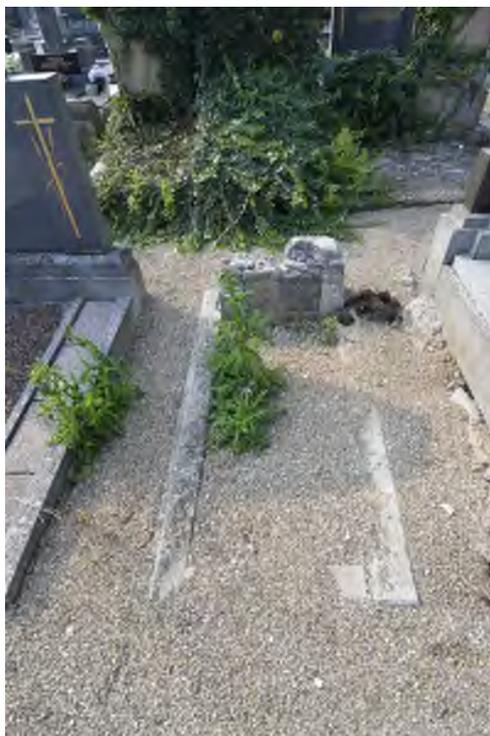
PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement C-07-006

Dans la division n° C

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Famille SAMSON

Aujourd'hui, le 29 février 2016, à 12 heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 15 décembre 2010 régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

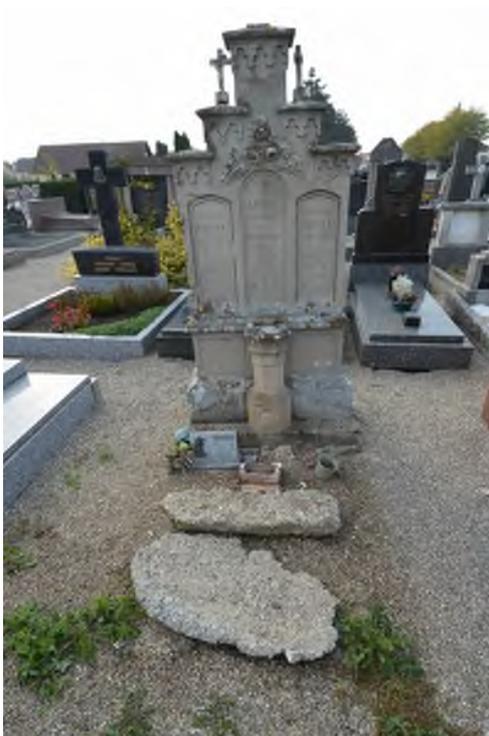
PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **D-05-010/011**

Dans la division n° **D**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille ANCEL**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **D-06-001/002**

Dans la division n° **D**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille PETER**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **E-02-002**

Dans la division n° **E**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille GEIGER**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **E-02-003/004**

Dans la division n° **E**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille MULLER**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **E-02-011/012**

Dans la division n° **E**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille RAPP**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **E-05-004**

Dans la division n° **E**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille COLOMBE**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **F-01-006**

Dans la division n° **F**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille CLAVE**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **F-09-003**

Dans la division n° **F**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille GOEB**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **F-09-004**

Dans la division n° **F**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille STOFFEL**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12** heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement **G-04-009**

Dans la division n° **G**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : **Famille SEGI**

Aujourd'hui, le **29 février 2016**, à **12 heures** de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **15 décembre 2010** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de **Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim**, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG

PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Ensisheim - 68190
Cimetière de Ensisheim
Emplacement H-01-009

Dans la division n° H

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Famille KAUFFMANN

Aujourd'hui, le 29 février 2016, à 12 heures de la journée, nous, Mairie de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 15 décembre 2010 régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, en présence de Monsieur Michel HABIG, Maire d'Ensisheim, avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



Sépulture non entretenue, végétation sauvage, stèle en état de dégradation.

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.361-17 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le 29 février 2016,

Le maire,
Michel HABIG